

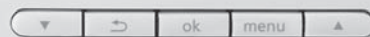
EXAMASTER

Notice d'emploi



Boîtier de gestion

• EXAMASTER



EXAMASTER

— |

| —

— |

| —

TABLE DES MATIÈRES

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1	Lisez-moi.....	3
	1.1 Bienvenue.....	3
	1.2 Entretien annuel	3
2	Présentation de l'appareil.....	3
	2.1 Description.....	3
	2.2 Contact pour plus d'informations sur les accessoires	3
3	Documentation produit	4
	3.1 Rangement des documents.....	4
	3.2 Explication des symboles	4
4	Sécurité	4
5	Garantie / Responsabilité	4
	5.1 Conditions de garantie	4
	5.2 Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant.....	6
6	Recyclage.....	7
	6.1 Appareil	7
	6.2 Emballage.....	7

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7	Utilisation de l'appareil	8
	7.1 Vue d'ensemble.....	8
	7.2 Description des touches	8
	7.3 Ecran principal.....	8
	7.4 Etat générateur et système	9
	7.5 Priorité des différentes fonctions	9

BESOIN D'AIDE ?

8	Dépannage.....	10
	8.1 Défaut(s) sur le système.....	10
	8.2 Défaut sur le boîtier de gestion.....	11
9	Maintenance et entretien de l'appareil	11
	9.1 Nettoyage	11
	9.2 Pièces de rechange.....	11
10	Contactez votre service après-vente.....	11



LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

1 Lisez-moi

1.1 Bienvenue

Depuis plus d'un siècle, Saunier Duval consacre toute son énergie à trouver les solutions de chauffage et d'eau chaude les plus performantes pour votre bien-être.

Aujourd'hui leader sur le marché des chaudières murales, Saunier Duval offre également un ensemble de solutions utilisant les énergies renouvelables : chauffe-eau solaires, pompes à chaleur...

Son site de production, basé à Nantes, garantit un véritable savoir-faire, une qualité et une fiabilité des produits proposés. Un souci permanent d'excellence qui permet à Saunier Duval, marque de Vaillant Group, d'anticiper vos besoins et de toujours garder une longueur d'avance.

- Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter :



LIGNE CONSEIL PARTICULIERS

09 74 75 02 75

Coût appelant métropole : 0.022€ TTC/minute
et 0.09 € TTC de coût de mise en relation

1.2 Entretien annuel

Il doit être confié à un professionnel qualifié.

Selon la norme NF X 50-010, la visite annuelle d'entretien doit comprendre, au minimum :

- la vérification et le réglage des organes de régulation.

2 Présentation de l'appareil

2.1 Description

L'appareil est un boîtier de régulation et de contrôle. Il gère l'ensemble de l'installation dans l'habitation (chauffage/ rafraîchissement et eau chaude) de façon à consommer un minimum d'énergie pour optimiser la facture énergétique.

La configuration du boîtier de gestion est réalisée par le professionnel qualifié en fonction des générateurs et des modules utilisés. Le boîtier de gestion utilise ses propres paramètres et des informations externes envoyées par les générateurs, le(s) thermostat(s) d'ambiance, la sonde extérieure de température, etc.

Le professionnel qualifié peut accéder à toutes les informations et tous les réglages nécessaires à l'installation et la maintenance via le boîtier de gestion.

2.2 Contact pour plus d'informations sur les accessoires

Une régulation pour plus de confort

EXAMASTER est associé à un thermostat d'ambiance de la gamme EXACONTROL. Vous pourrez ainsi programmer la température de votre intérieur selon vos envies de confort et les périodes d'occupation de votre logement.

La sonde extérieure permettra à votre système d'adapter automatiquement la température du chauffage aux variations de la météo !

- Contactez un professionnel qualifié pour plus de précisions sur les accessoires de confort Saunier Duval.

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

3 Documentation produit

3.1 Rangement des documents

- Assurez-vous que ce manuel est rangé à proximité de l'appareil afin de pouvoir vous y référer ultérieurement. En cas de déménagement, assurez-vous que ce manuel reste rangé à proximité de l'appareil afin que les nouveaux propriétaires puissent s'y référer ultérieurement.
- Lisez et respectez ces consignes afin de garantir que votre appareil fonctionne de manière efficace et en toute sécurité.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages occasionnés du fait du non-respect des consignes du présent manuel.

3.2 Explication des symboles



DANGER : Risque de blessure corporelle.



IMPORTANT : Information utile.

4 Sécurité



Le marquage CE indique que cet appareil a été conçu selon les techniques et les règles de sécurité en vigueur.

La conformité de l'appareil avec les normes à respecter a été certifiée.



Vous devez vous conformer aux recommandations et aux consignes de sécurité suivantes :

- N'essayez jamais d'apporter des modifications à l'appareil ou à son environnement car cela pourrait avoir une incidence sur la sécurité du fonctionnement de l'appareil.
- Ne procédez pas à l'entretien ni au dépannage de l'appareil vous-même. Seuls des professionnels qualifiés sont autorisés à intervenir sur l'appareil.
- Ne laissez pas des enfants faire fonctionner l'appareil.

Certaines modifications de votre habitation peuvent affecter le bon fonctionnement de votre appareil. Il est conseillé de consulter votre installateur avant de procéder à des travaux.



Nous vous recommandons d'être vigilants lors du réglage de la température de l'eau chaude, l'eau peut être très chaude à la sortie des robinets.

5 Garantie / Responsabilité

5.1 Conditions de garantie

Le boîtier de gestion que vous avez choisi a fait l'objet de nombreux contrôles qualitatifs. Cet appareil doit être installé par un professionnel qualifié à même de vérifier que toutes les contraintes techniques liées au raccordement de l'appareil ainsi qu'aux caractéristiques du local où il est monté sont respectées. Toutefois, afin que vous puissiez bénéficier au mieux de ses performances, votre boîtier de gestion, dès son installation, devra impérativement faire l'objet de contrôles de fonctionnement et de réglages spécifiques à l'installation sur laquelle il est raccordé.

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

VAILLANT GROUP FRANCE S.A. vous offre une garantie pièces de deux années qui couvre tout remplacement de pièce reconnue défectueuse, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de déplacement.

Nous nous engageons, en conséquence, à réparer ou à remplacer purement et simplement les pièces reconnues défectueuses à l'origine, après retour en nos usines pour examen.

La réparation des pièces ou leur remplacement pendant la période de garantie constructeur ne peut avoir pour effet de prolonger la durée initiale de celle-ci.

La garantie pièces constructeur ne saurait être retenue en raison d'une mauvaise installation de l'ensemble, de conditions de stockage inappropriées ainsi qu'en cas de fonctionnement défectueux ou de détérioration du boîtier de gestion résultant d'un usage anormal ou abusif, d'une insuffisance d'entretien. Elle est conditionnée à la réalisation de l'installation en conformité avec les règles de l'art, les normes en vigueur, les instructions particulières figurant sur les notices d'installation ainsi qu'à la qualification technique et professionnelle des entreprises responsables des réparations ou de la maintenance ultérieures.

La garantie pièces constructeur ne couvre pas :

- les détériorations consécutives à un changement de caractéristiques de la tension électrique d'alimentation.
- les interventions effectuées par d'autres entreprises que celles spécialement qualifiées.

L'étendue territoriale de notre garantie est expressément limitée au territoire de la

France métropolitaine pour des produits commercialisés et installés en France. Cette garantie est consentie sans préjudice de la garantie légale de conformité du bien au contrat prévue aux articles L 211-1 et suivants du Code de la Consommation et de la garantie des vices rédhibitoires prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil.

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité (L 211-4 du code de la consommation). Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
 - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
 - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
2. Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté (L 211-5 du code de la consommation).

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

délivrance du bien (L 211-12 du code de la consommation).

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus (Article 1641 du code civil).

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (Article 1648 du code civil, alinéa 1er).

5.2 Utilisation de l'appareil / responsabilité du fabricant



La garantie détaillée ci-dessus s'applique sous réserve des conditions suivantes :

- L'appareil doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux consignes d'installation.
- L'appareil est réservé à un usage dans des conditions normales et est utilisé conformément aux consignes de fonctionnement et d'entretien du fabricant.
- Pendant la période de garantie, seul un professionnel qualifié doit entretenir, réparer, démonter ou modifier l'appareil.
- La réparation ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie n'engendre pas la prolongation de cette période.



Le fabricant ne sera en aucun cas tenu responsable pour :

- Les défauts ou dommages résultant d'une installation incorrecte ou insuffisante, d'un entretien non adapté ou d'un mauvais réglage.
- Tout défaut du système auquel l'appareil est raccordé.
- Tout défaut résultant d'une protection antigel non adaptée.
- Toute détérioration ou mauvais réglage résultant d'un changement dans les caractéristiques de la tension d'alimentation électrique.
- Pour plus d'information, consultez nos Conditions Générales de Vente.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) présentant des restrictions physiques, sensorielles ou mentales, ainsi qu'un manque d'expérience ou de connaissances. Pour garantir la sécurité de ces personnes, elles devront faire appel et être dirigées par des personnes compétentes afin de leur expliquer l'utilisation de cet appareil.

- Assurez-vous que les enfants ne jouent pas avec cet appareil.

LIRE ATTENTIVEMENT AVANT UTILISATION

6 Recyclage

6.1 Appareil

L'appareil est principalement constitué de matériaux recyclables.



Ce symbole signifie que cet appareil ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

- Eliminez cet appareil conformément à la réglementation en vigueur.

6.2 Emballage

Nous vous conseillons de recycler l'emballage de l'appareil de manière responsable.

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7 Utilisation de l'appareil

7.1 Vue d'ensemble



Légende

- 1 Touche flèche basse
- 2 Touche retour
- 3 Touche OK
- 4 Touche menu
- 5 Touche flèche haute

7.2 Description des touches

Touches	Description
	Touche OK La touche permet de visualiser : - L'état des générateurs et du système. - Le descriptif des actions et des défauts éventuels sur les appareils.
 	Touches flèches basse et haute, retour et menu Les touches sont réservées aux menus professionnels.

7.3 Ecran principal

7.3.1 Description



Légende

- 1 Affichage de la performance énergétique
- 2 Date actuelle
- 3 Heure actuelle

7.3.2 Date et heure

Les réglages de la date et de l'heure sont réalisés à partir du thermostat d'ambiance.

- Reportez vous à la notice d'utilisation du thermostat d'ambiance pour procéder aux réglages.

COMMENT UTILISER VOTRE APPAREIL

7.3.3 Affichage de la performance du système

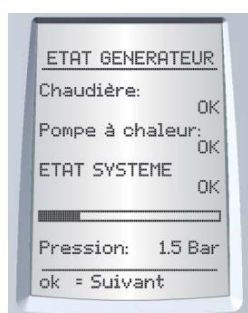
L'indicateur de performance est obtenu à partir de l'efficacité de tous les générateurs sur les dernières 24h. Le curseur se déplace sur une échelle graduée de A à D.



Classe	Commentaire
A	Excellente
B	Bonne
C	Standard
D	Faible

7.4 Etat générateur et système

Une vérification des états de chaque éléments de l'installation est faite en permanence. Le résultat s'affiche automatiquement toutes les minutes.



- Appuyez sur la touche «ok» pour avoir immédiatement l'état de l'installation.

Après vérification de l'installation, le boîtier de gestion affiche le résultat pour chaque élément et la pression du circuit chauffage.

Le résultat peut être :

- ok,
- défaut.

Si le boîtier de gestion indique «ok» pour tous les appareils, il n'y a pas de manipulation particulière à effectuer.

Si le boîtier de gestion indique «défaut», le détail des manipulations est donné dans le chapitre dépannage de ce manuel. L'écran «état générateur et système» reste afficher temps que le défaut est présent.

7.5 Priorité des différentes fonctions

Les priorités sont définies de la manière suivante dans le boîtier de gestion :

Niveaux de priorité	Fonction
1	Protection contre le gel
2	Eau chaude sanitaire
3	Chauffage
4	Rafraîchissement
5	Options

La fonction chauffage ne peut fonctionner simultanément avec la fonction rafraîchissement. L'activation de l'une désactive l'autre ou inversement.

- Reportez vous à la notice d'emploi de votre thermostat d'ambiance.

BESOIN D'AIDE ?

BESOIN D'AIDE ?

8 Dépannage

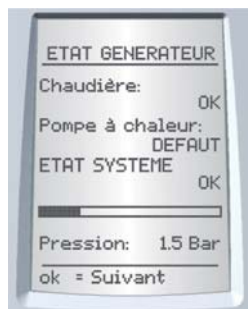
Dans ce chapitre, vous trouverez tous les codes défauts qui peuvent s'afficher, ainsi que les actions correctives que vous pouvez apporter pour remettre l'appareil en service. Les autres codes défauts doivent impérativement être traités par un professionnel qualifié.

Les actions correctives peuvent être apportées sur un appareil du système ou sur le boîtier de gestion.

- Si l'appareil ne fonctionne pas une fois que vous avez suivi les conseils de base pour résoudre le problème, laissez-le éteint et contactez un professionnel qualifié.

Les appareils utilisent leurs propres réglages si le boîtier de gestion n'assure plus le contrôle et la gestion de l'installation.

8.1 Défaut(s) sur le système



- Appuyez sur la touche du boîtier de gestion.



Le boîtier de gestion affiche les informations concernant le défaut :

- appareil concerné,
- code du défaut,
- description du défaut.
- Appuyez sur la touche du boîtier de gestion.

Si le défaut nécessite l'intervention d'un professionnel.

Le boîtier de gestion affiche les informations concernant le service après-vente :



- nom de la société,
- téléphone du service après-vente (disponible si le numéro a été renseigné lors de l'installation).

- Appelez le numéro de téléphone indiqué à l'écran ou celui de votre service après-vente mentionné sur votre contrat d'entretien.
- Appuyez sur la touche du boîtier de gestion pour revenir à l'écran «état générateur».

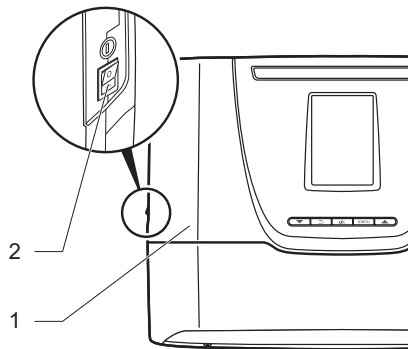
Si le boîtier de gestion affiche l'écran «état générateur».

- Suivez les indications affichées à l'écran du thermostat d'ambiance et reportez vous à sa notice d'emploi pour connaître la marche à suivre.

8.2 Défaut sur le boîtier de gestion

Le boîtier de gestion n'affiche plus aucune information à l'écran.

- Procédez aux vérifications suivantes :
 - Vérifiez qu'il n'y a pas de coupure du réseau électrique.



Légende

- 1 Boîtier de gestion
- 2 Interrupteur On (I) / Off (O)

- Vérifiez la position de l'interrupteur du boîtier de gestion. L'interrupteur doit être en position (I).

- Vérifiez l'alimentation du boîtier de gestion au tableau électrique de l'habitation.

9 Maintenance et entretien de l'appareil

9.1 Nettoyage

- Nettoyez le revêtement de l'appareil à l'aide d'un chiffon sec ou légèrement humide.
- Assurez-vous que l'eau ne pénètre pas à l'intérieur de l'appareil.



N'utilisez pas de produit abrasif ou de nettoyage à base de solvant car vous risqueriez d'abîmer la peinture.

9.2 Pièces de rechange

Afin de garantir la sécurité du fonctionnement de l'appareil ainsi que sa longévité, n'utilisez que des pièces d'origine agréées par le fabricant.

10 Contactez votre service après-vente

- Rendez-vous sur le site Internet www.saunierduval.fr ou contactez-nous au 09 74 75 02 75, pour obtenir la liste des professionnels Stations Techniques Agréées Saunier Duval de votre département. Ces professionnels qualifiés sont régulièrement formés au dépannage de nos produits.

— |

| —

— |

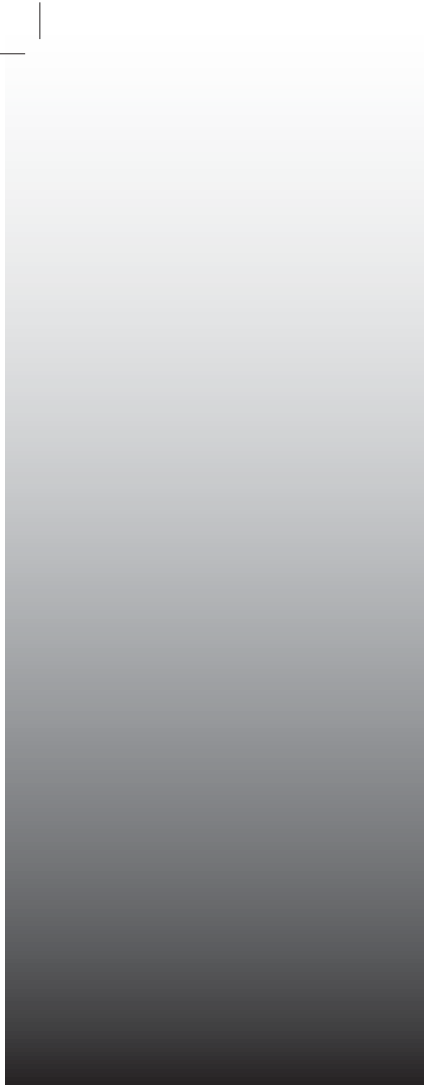
| —

— |

| —

— |

| —



VAILLANT GROUP FRANCE SA
«Le Technipole» - 8, avenue Pablo Picasso
94132 Fontenay-sous-Bois cedex – France
Téléphone: +33 1 49 74 11 11
Télécopie: +33 1 48 76 89 32
Site Internet : www.saunierduval.fr

SA au capital de 7.328.460 Euros
301 917 233 RCS CRETEIL
SIREN 301 917 233

0020088061_00 - 09/09 Sous réserve de modifications techniques

VAILLANT GROUP



Saunier Duval